



**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/53

QUESTION N°10

OBJET : ENVIRONNEMENT / DEMANDE PRESENTEE PAR LA SASU « ITW DE FRANCE » EN VUE DE LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE DES ACTIVITES DE TRANSFORMATION DE POLYMERE RELEVANT DE L'ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2661-1-B SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMP

**L'an deux mille vingt-quatre
Le quatre décembre
A vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY (départ à 21h) - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC
Christophe BATAIS a donné procuration à Patrick MURCIA
Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Fahed HADJI à partir de 21h

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Tiphany JOURDAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fabien CUVILLIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28



N°D2024_53 – ENVIRONNEMENT / Demande présentée par la S.A.S.U « I.T.W de France » en vue de la régularisation administrative des activités de transformation de polymères relevant de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661-1-B sur le territoire de la commune de Beauchamp

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en sa partie législative, article L.1411-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2224-5,

Vu le Décret n°95-225 en date du 1^{er} Mars 1995 pris pour l'application de l'article 41(c) de la Loi n°93-122 en date du 29 Janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, concernant les modalités de publicité des délégations de service public,

Vu le Code de l'Environnement, livre I, titre II et livre V, titre 1^{er},

Vu la Loi sur les installations classées pour la Protection de l'Environnement, articles L.142-2, L.511-1, L.511-2, L.512-1 à L.512-16, L.513-1, L.514-1 à L.516-2, L.517-1, L.517-2 du Code de l'Environnement,

Vu l'Arrêté préfectoral de consultation publique n°IC-24-133 en date du 17 octobre 2024,

Vu le dossier technique présenté par la SA.S.U « I.T.W de France »,

Considérant que le Conseil Municipal, pendant la durée de la consultation ou, au plus tard, dans les quinze jours suivants sa clôture, est appelé à formuler son avis sur la demande présentée par la société ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité,**

- ✓ **DONNER** un avis favorable à la SA.S.U « I.T.W de France », en vue de la régularisation administrative des activités de transformation de polymères relevant de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661-1-b sur le territoire de la commune de BEAUCHAMP, 305 Chaussée Jules César.

Vote :

Pour : 23 dont 4 mandats
Abstention : 1 (M. Murcia)

Transmis en Préfecture le : 06/12/2024

Publié(e) le : 06/12/2024

Exécutoire le : 06/12/2024

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 4 DECEMBRE 2024**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

